

Division des politiques et affaires liées à l'immigration

La Division des politiques et affaires liées à l'immigration (Division of Immigrant Policies and Affairs, DIPA) - anciennement

Bureau des droits des travailleurs immigrants (Bureau of Immigrant Workers' Rights) - fait en sorte que les services, programmes et protections du Département du travail (Department of Labor, DOL) soient disponibles pour tous les travailleurs. Cela inclut le groupe important et croissant de personnes qui ont quitté leur pays pour emménager dans l'État de New York.

Sensibilisation

La DIPA informe les immigrants de leurs droits sur le lieu de travail. Nous leur indiquons les aides offertes par le DOL, notamment :

- les mesures pour salaires impayés, heures supplémentaires et autres avantages ;
- les faits concernant l'assurance-chômage ;
- une aide à la recherche d'emploi et à l'orientation ;
- des liens vers d'autres agences et groupes pour de l'aide ;
- des informations sur la traite de personnes.

La DIPA informe également les propriétaires de petites entreprises sur les points suivants :

- le Code du travail ;
- leurs responsabilités légales ;
- les ressources du DOL qui peuvent les aider ;
- la traite de personnes.

Politiques et lois

La DIPA s'efforce de s'assurer que les agences gouvernementales répondent aux besoins des immigrants et personnes dont les connaissances en anglais sont limitées. Nous vérifions comment les politiques, procédures et lois affectent leurs communautés.

Victimes d'actes criminels

La traite de personnes est une activité criminelle qui exploite de nombreux immigrants. La DIPA aide à la combattre dans tout l'État. Nous informons le personnel du DOL de l'impact de cette activité sur les questions liées au travail. Nous renvoyons également les victimes vers les agences fédérales qui peuvent les aider à obtenir les services auxquels elles ont droit selon les lois pénales de l'État.

Les victimes de certains crimes peuvent déposer une demande de visas spéciaux auprès du gouvernement fédéral. Pour cela, elles doivent être certifiées par un organisme d'application de la loi. Au sein du DOL, la DIPA examine les demandes de certification de visas U et T.

Agriculture

La DIPA s'efforce de renforcer l'agro-industrie étendue et diversifiée de New York. Dans le même temps, nous informons les travailleurs agricoles de leurs droits et des services disponibles auprès du DOL. Nous visitons les exploitations agricoles pour aider les employeurs à se conformer au droit du travail. Nous aidons les exploitants à trouver des travailleurs agricoles qualifiés pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre. La DIPA traite les demandes H-2A, procède à des inspections de logements, propose une aide pour les entretiens en espagnol et œuvre pour aider le Département du travail américain à garantir la conformité des contrats H-2A.

Pour contacter la DIPA

Téléphone : 877-466-9757 (877-IMM-WRKR)
Adresse électronique : dipa@labor.ny.gov
Site Web : www.labor.ny.gov

Une division du Département du travail de l'État de New York